

## DROIT DE REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Depuis plusieurs années un administré de la commune critique ou incrimine les faits, gestes et écrits de la municipalité, via son site internet.

### Il est temps de remettre les pendules à l'heure.

Un site Internet dont le nom de domaine est apparenté au nom de la Commune.

Le conseil municipal a décidé d'entamer une procédure pour obtenir la transmission d'un nom de domaine apparenté au nom de la commune puisqu'il semble logique que tout soit réuni sous une même identité sans pour autant qu'il existe le moindre acharnement, envers un administré, comme cela est évoqué.

L'AFNIC (organisme gérant les noms de domaine) a estimé que la municipalité avait intérêt à agir.

Par ailleurs les informations relatives à la municipalité, diffusées sur ce site (**non officiel**) sont très souvent erronées et obsolètes ce qui est préjudiciable aux administrés d'autant que l'évolution réglementaire de la transparence de l'administration exige la mise en ligne par open DATA de toutes les informations relevant du domaine de gestion de la municipalité (exceptées les données personnelles).

La gestion financière de la municipalité.

A nombreuses reprises la gestion de la municipalité est mise en doute sur ce site.

Depuis que nous sommes élus nous avons décidé de communiquer dans le bulletin municipal le compte administratif de l'année passée et le budget de l'année en cours. Ils sont représentés sous forme de camemberts, qui n'ont pas pour objet de dissimuler des chiffres mais simplement dans le but d'une lecture moins fastidieuse. Il est facile à l'aide d'une calculette de convertir les pourcentages mentionnés sur ces graphiques, en euros.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans un précédent numéro du bulletin municipal les comptes administratifs de la commune peuvent être consultés par tous les administrés en mairie et sont validés par les services fiscaux.

Il a été évoqué le coût exagéré du site de la commune comparé à celui d'une autre commune.

Il n'est pas sérieux d'affirmer de telles suppositions sans connaître la réalité des sommes engagées. Afin de réduire le coût de l'animation du site, la mise à jour est faite régulièrement par les élus.

Tous les supports de communication édités par la commune sont faits en grande partie en interne avec le matériel personnel des élus. Le logo, les photos, les cartes de vœux, les bulletins municipaux (hormis l'impression).

La communication est un métier qui s'apprend, elle ne s'improvise pas et l'amateurisme n'a pas sa place.

Comme dit un proverbe chinois « Seuls les insectes piquants sont attirés par la lumière »

J.Boulon